



CONDITIONS SANITAIRES D'ACCUEIL SCOLAIRE: HALTE À LA MASCARADE

Les contaminations remontent en flèche, 35% des clusters se situent en milieu scolaire: cela n'a pas empêché le ministère de l'Éducation nationale d'alléger le protocole sanitaire en début d'année scolaire. Mercredi 28 octobre 2020 le président de la République a annoncé le "reconfinement" du pays... Et en même temps, que les établissements scolaires resteront ouverts avec un "protocole renforcé". Sans un mot pour les personnels éducatifs.

Le plan de continuité pédagogique prévoyait depuis début juillet le passage à un accueil des classes sur 3 jours en demi-groupes en cas de "circulation active du virus". Nous y sommes. Force est de constater que le ministère de l'Éducation nationale n'applique même pas ses propres préconisations ! La santé des élèves et des personnels est à l'évidence le cadet des soucis de Jean Michel Blanquer et du gouvernement. En témoignent:

- Le **refus de fournir aux personnels des masques de qualité professionnelle en nombre suffisant**, ce qui a conduit au scandale des masques « DIM » traités au zéolite d'argent, un biocide toxique.
- Le **refus de fournir aux élèves des masques gratuits**, comme le réclame la CGT, ce qui amène de très nombreux élèves à réutiliser les mêmes masques jour après jour pour des raisons économiques, et ainsi une augmentation du risque de contamination.
- Le **refus du placement systématique en télétravail ou autorisation spéciale d'absence des personnels vulnérables** - et des personnes vivant avec des personnes vulnérables - alors même que le Conseil d'Etat a annulé le décret restreignant contre toute logique les catégories de personnes vulnérables.

Le ministère brandit sans rire l'aération des classes en pleine hiver comme mesure phare d'un "protocole renforcé". Mesure mise en œuvre dès la rentrée, qui s'est révélée insuffisante, seule, pour prévenir les contaminations.

STOP à l'irresponsabilité sanitaire

La CGT Educ'Action de l'Ain exige:

- Des **masques de qualité professionnelle** (Équipement de protection individuelle et non "masque grand public") en nombre suffisant (1 par demi-journée) pour les personnels.
- Le placement en **télétravail ou autorisation spéciale d'absence des personnels vulnérables** ou vivant au domicile d'une personne vulnérable.
- La **fourniture gratuite des masques** aux élèves
- L'**activation du plan de continuité pédagogique prévu en juillet**, avec l'accueil des classes en demi-groupe
- La **réquisition de locaux** pour permettre l'accueil des élèves dans des conditions sanitaires optimales.

- L'encadrement et la fourniture des **moyens nécessaires pour le travail à distance**
- **Du temps** pour permettre aux équipes de préparer réellement les conditions d'accueil des élèves
- Le **respect des avis du CHSCT** ministériel

La CGT Educ'Action de l'Ain invite les personnels à utiliser tous les moyens à leur disposition pour faire respecter ces exigences de bon sens sanitaire :

**registres santé sécurité,
saisine du CHSCT,
droit de retrait, droit de grève**

**Le ministère de l'éducation doit cesser de jouer
avec la santé des personnels et des élèves.**